

La Maison-Dieu, 158, 1984, 157-164

B.D. SÉBIRE

II

LES PSAUMES DANS LA LITURGIE

A propos de : André ROSE, *Les Psaumes, voix du Christ et voix de l'Église*, Paris, Lethielleux (Coll. « Bible et vie chrétienne »), 1981, 277 pages.

IL y a trois ans paraissait le livre du P. A. Rose, *Les psaumes, voix du Christ et de l'Église*. Les questions qu'il soulève mériteraient plus qu'un compte rendu. C'est pourquoi nous distinguerons ici deux plans : le dossier présenté par l'auteur, et l'utilisation polémique qui en est faite.

I. Le psautier vivant : un dossier

C'est en fait un ensemble de dossiers que rassemble l'auteur, et cet ensemble, s'il est inégalement détaillé, est impressionnant par l'ampleur de sa visée.

En guise d'introduction, le livre commence par un bref rappel sur les genres littéraires psalmiques, suivi du « développement du sens des psaumes dans le judaïsme » : titre quelque peu ambigu,

puisque si l'auteur rappelle le principe biblique de la relecture, il ne dit rien de ce que le judaïsme post-biblique a fait des psaumes. Tout aussi bref est le rappel qui suit sur « les versions anciennes du psautier » : description rapide, qui situe dans leur contexte la version de la Septante et de la Néo-vulgate¹.

Suit un premier dossier : à partir des citations ou des allusions psalmiques faites par le Nouveau Testament, on montre comment l'Ancien Testament y est relu à la lumière du Christ. L'auteur donne ensuite un essai fort intéressant de recherche des genres littéraires des psaumes, non plus selon la structure qui leur est propre, mais selon la relecture qu'en opère le Nouveau Testament. On perçoit alors à quel point les thèmes majeurs du Nouveau Testament ont puisé dans le psautier leur vocabulaire et leur expression, modifiant par là même la compréhension du texte original des psaumes.

Second dossier : les Pères lisent et commentent les psaumes. Il ne peut s'agir, l'auteur le précise, que d'un « aperçu ». Mais il est suggestif, émaillé d'exemples nombreux sur l'interprétation chrétienne des psaumes par les Pères, et complété par une bibliographie raisonnée sur les principaux commentaires patristiques des psaumes, du 3^e au 5^e siècle.

Troisième dossier, le plus copieux : examen de l'utilisation des psaumes par les diverses liturgies. La psalmodie (et ses antiennes), les principaux mystères de l'année liturgique, les rites sacramentels, sont passés en revue dans les deux traditions d'Orient et d'Occident. A chaque fois, des exemples précis montrent comment le psaume est compris et intégré par une tradition liturgique qui en exhausse le sens en l'incluant dans le mystère pascal.

De l'ensemble de ces trois dossiers (chacun nécessairement incomplet, mais suffisamment documenté et étayé) se dégage une vision très suggestive du rôle joué par les psaumes dans l'élaboration de la liturgie chrétienne, et de la façon dont la tradition a su, en les adoptant, lire en eux autre chose que ce que l'auteur avait pû exprimer en les mettant par écrit. Suivre ce développement qui part du sens littéral pour aboutir à l'interpré-

1. On peut remarquer qu'en face de la Vulgate et comme versions modernes, ne sont citées ici que le *Psautier chrétien* et la traduction faite en 1979 par P. Deseille directement sur la Septante.

tation liturgique des psaumes (en passant par les relectures néo-testamentaires et la lecture patristique), c'est comprendre comment le psautier, texte ancien qui eût pu rester texte mort, est devenu dans notre tradition liturgique un texte vivant, constamment enrichi par l'emploi qu'en a fait l'Église pour exprimer les mystères du Christ².

II. *Le psautier vivant, aujourd'hui*

On l'aura compris, l'ensemble des dossiers fourni par le chanoine Rose est à la fois un outil de travail précieux, et une excellente initiation, concrète et précise, aux formes de la liturgie chrétienne.

Mais ce livre se donne aussi comme un plaidoyer vigoureux, et même polémique. La thèse de l'auteur, telle qu'elle se résume dans la conclusion, au chapitre VII : « Problèmes actuels de traductions du psautier », est claire :

« Comme nous l'avons remarqué, les écrivains du Nouveau Testament n'ont pas lu l'ancien Testament dans le texte hébreu que nous connaissons, mais dans la version de la Septante (...) Les liturgies chrétiennes se sont situées dans le prolongement du Nouveau Testament et de la première tradition chrétienne ; une unité profonde lie donc le psautier traditionnel (...) et les autres textes liturgiques en usage dans les rites chrétiens d'Orient et d'Occident (...) Si, en raison d'une théorie sur la primauté du texte original, on insère dans la liturgie une version du Psautier qui ne tient pas compte de ces faits, l'ensemble ainsi obtenu apparaîtra comme une liturgie incohérente, formée de divers blocs erratiques. Les éléments de la liturgie traditionnelle qui sont dérivés du Psautier risquent d'apparaître entièrement étrangers à ce Psautier nouveau, artificiellement inséré dans le complexe liturgique. » (p. 192)

2. Un appendice final (chap. VIII) examine brièvement les titres et les oraisons psalmiques. Enfin, trois tables très complètes permettent notamment de retrouver, pour chaque psaume, la façon dont il a été lu, ou relu, par les traditions biblique, patristique, liturgique.

Ce chapitre VII présente donc un examen détaillé de versets psalmiques, cités par le Nouveau Testament et la tradition, en comparant entre elles quatre versions : la Vulgate (et sa traduction française littérale), la Néo-vulgate, le *Psautier chrétien*³ et le *Psautier Liturgique œcuménique*⁴. Cet examen, fait à la loupe, met en lumière les différences existant entre les versions, et spécialement entre la Vulgate et le *Psautier Liturgique Œcuménique*. La conclusion apparaît évidente : puisqu'il a été traduit à partir de l'hébreu (et non de la Septante), ce « Psautier nouveau, artificiellement inséré dans le complexe liturgique », risque d'apparaître « entièrement étranger » à la liturgie qu'il veut servir et exprimer. Il n'y a dès lors qu'une solution possible : « Pour l'établissement d'un texte liturgique, la meilleure méthode semble de composer cette version à partir du texte grec de la Septante... Seule une telle version pourrait figurer sans difficulté dans les livres liturgiques et conserverait à la tradition liturgique d'Orient et d'Occident son aspect universel et œcuménique » (p. 221)⁵.

3. *Psautier chrétien*, Téqui, Paris : 1983, sans pagination indiquée. Traduction faite d'après la Néo-Vulgate, avec les corrections sur l'hébreu nécessaires en cas d'obscurité. Sur ce psautier, voir P. Beauchamp dans LMD 118, 1974, pp. 55-59.

4. *Le Psautier. Version œcuménique. Texte liturgique*. Paris : Cerf, 1977, 381 p.

5. Le pape Pie XII, sans méconnaître le moins du monde le risque d'un psautier étranger à « tout l'édifice liturgique », n'en avait pas moins délibérément promu une nouvelle traduction des psaumes « in xta veritatem hebraicam » :

« Par le fait des nombreuses traductions des psaumes en langue vulgaire, réalisées en divers pays sous l'autorisation et avec l'approbation de l'Église, et faites sur les textes primitifs, il devint de jour en jour plus manifeste combien ces psaumes sacrés, quand on les possède dans le texte original, sont remarquables par leur grande clarté, leur beauté poétique, leur richesse doctrinale (...).

« Encore que Nous ne fassions pas peu de cas des difficultés de la chose, sans ignorer également que la traduction latine dite Vulgate est très étroitement liée aux écrits des Pères et aux commentaires des Docteurs, et qu'elle a acquis dans l'Église une souveraine autorité du fait de son long usage dans les siècles, Nous avons néanmoins décidé de tenir compte du désir et du souhait exprimés plus haut. C'est pourquoi Nous avons ordonné de préparer une nouvelle traduction latine des psaumes, qui suivît fidèlement et en les serrant de près les textes primitifs et qui tint compte, autant que possible, de l'antique et vénérable Vulgate ainsi

Quel psautier, pour quelle liturgie ?

La position adoptée par le Chanoine Rose, si elle n'est pas nouvelle⁶, a l'avantage d'être remarquablement étayée et argumentée. Elle soulève un ensemble de problèmes réels, et considérables : entre autres, le caractère inspiré (ou non) de la Septante, puis de ses traductions latines ; pour le Nouveau Testament, l'emploi qui est fait de cette version grecque, par rapport à la version originale hébraïque ; éventuellement, la valeur de la version massorétique par rapport au texte hébreu plus ancien... Finalement, c'est tout le problème des traductions — c'est-à-dire de la transmission — de la Parole de Dieu, avec ses arrière-plans théologiques et dogmatiques, qui est en cause.

Une réflexion approfondie sur ces questions devrait être faite, et le mérite du livre d'A. Rose est de fournir l'un de ses dossiers positifs. Mais puisque c'est la traduction récente du *Psautier Liturgique Œcuménique* qui est mise en cause, je me bornerai à quelques remarques fort simplifiées, et touchant exclusivement à l'aspect *pastoral* d'un problème qui, on vient de le voir, en a bien d'autres.

La question est de savoir finalement quelle a été l'option prise

que des autres traductions anciennes, examinant attentivement, d'après les règles de la critique, leurs diverses variantes.

(Motu proprio *In cotidianis precibus*, 24 mars 1945, trad. des bénédictins de Solesmes. La Liturgie [Coll. « Les Enseignements Pontificaux »*], Desclée, 1954, p. 308-309).

6. On la trouve exprimée déjà en 1946 dans le cahier n. 5 de *La Maison-Dieu*, en conclusion d'une série d'articles consacrés au Psautier de Pie XII :

« Nos lecteurs l'auront remarqué : une certaine tension s'affirme tout au long des rapports dont ils viennent de prendre connaissance. Cette tension naît de deux préoccupations liturgiques assez différentes, mais toutes deux légitimes. L'une veut évaluer la rupture que risque de provoquer l'introduction trop brusquée d'un psautier trop radicalement renouvelé dans le corps traditionnel de la prière liturgique : les différents points de vue de la linguistique, de la symbolique, de la poésie liturgiques prennent alors toute leur acuité. L'autre tendance cherche à apprécier les avantages incontestables que cette insertion comporte pour l'intelligence de la prière liturgique : le point de vue de la critique biblique et celui de la pastorale sont alors à retenir. » (LMD 5, 1946, p. 102.)

lors de la traduction de ce psautier, traduction destinée à être utilisée dans les livres liturgiques francophones. Ou plutôt, que signifie la traduction d'un psautier en 1977, pour la liturgie des Églises et communautés de ce temps ?

Car si le jugement d'A. Rose est dans l'ensemble exact, il semble qu'il soit vrai et pertinent seulement dans un certain contexte, un contexte qui n'est pas, ou qui n'est plus, celui de la liturgie qui vivent nos Églises. A plusieurs reprises, l'auteur parle d'un « complexe » ou d'un « édifice liturgique », cohérent et formant une unité symbolique et linguistique, qu'une version des psaumes faite à partir de l'hébreu, et sans tenir compte des relectures chrétiennes, ne peut que « dénaturer profondément »⁷. C'est sans doute exact. Mais il faut ajouter que cet « édifice liturgique » (pour le dire sommairement) n'est plus désormais celui qu'habite la prière des communautés chrétiennes. Il est et reste un point de référence, qui témoigne de la *Lex orandi* de l'Église, un trésor dans lequel elle-même a puisé, auquel elle se réfère, mais sans l'adopter tel quel et comme un vêtement tout fait pour sa prière d'aujourd'hui.

La question n'est pas tant d'élaborer un psautier qui s'insère harmonieusement dans un « édifice liturgique » que de donner aux communautés qui célèbrent une liturgie vivante, un texte universel et œcuménique. Dans ce climat, le seul universalisme est celui de la Bible hébraïque. Pour universel qu'il ait été, l'universalisme des formes liturgiques issues de la lente élaboration patristique est celui d'une époque, et d'une culture.

On peut, certes, regretter la perfection du jeu symbolique que permettait l'harmonie d'un texte biblique (la Vulgate) et d'un écriin liturgique en parfaite continuité sémantique avec lui. Mais cette harmonie, il nous faudra, dans la meilleure des hypothèses, la recréer — à partir de la version des psaumes établie sur le texte hébreu.

C'est le parti qu'ont pris les traducteurs du *Psautier liturgique* français. On peut certes, comme le fait l'auteur, discuter et critiquer tel détail, telle expression, tel emploi des temps ; on ne

7. *Op. cit.*, p. 191 : « Il ne suffit pas de partir d'une version fidèle du texte hébreu et de l'adapter à une bonne expression dans les diverses langues contemporaines. Sous peine de dénaturer profondément tout l'édifice liturgique, il faut tenir compte de l'histoire de la tradition des psaumes dans l'Église. »

peut ignorer ou contester que les traducteurs ne se soient pas posé la question que pose l'auteur. Ils ont clairement exprimé les raisons de leur choix :

« Un psautier destiné au culte doit remplir plusieurs fonctions : lecture faite à l'assemblée, chant ou récitation en commun dans la célébration, prière individuelle en dehors des célébrations. L'établissement d'un texte liturgique des Psaumes doit donc satisfaire à la fois un grand nombre d'exigences : fidélité la plus grande possible au texte original — tant à son contenu qu'à sa forme, puisque dans le genre poétique dont relèvent les psaumes, la forme est partie intégrante du message — ; attention portée aux traditions que représentent, pour l'interprétation des psaumes, la version des Septante, le Nouveau Testament et les liturgies de l'Église ; emploi d'une langue actuelle commune à la francophonie et accessible aux divers milieux culturels représentés dans les assemblées chrétiennes ; qualités requises pour la lecture publique et la transmission orale de l'Écriture dans la célébration ; nécessités rythmiques et phonétiques d'un texte qui doit être psalmodié ou chanté collectivement ; cohérence du vocabulaire biblique fondamental, commun aux psaumes et aux autres parties de l'Écriture lues dans la liturgie⁸. »

Le psautier latin intégré dans *Liturgia Horarum* comme dans les autres livres liturgiques issus de la réforme décidée par Vatican II obéit à des normes semblables : le texte de la Vulgate est conservé pour autant qu'il est fidèle au texte hébreu, la version de la Septante est acceptée dans la mesure où elle a des chances d'approcher du texte original lorsque le texte hébreu est corrompu⁹.

8. *Le Psautier*, op. cit., note 4, p. 357. H. Delhougne a souligné la valeur liturgique du *Psautier* français, LMD 135, 1978, pp. 117-147, surtout pp. 125-147.

9. Ad hasce singillatim normas opus est directum :

1) Textus Psalterii Vulgatae editionis (*Psalterium Gallicanum*, quod dicitur) servatus est, dummodo *Textum Masoreticum* (TM), recte, quamvis verbum e verbo materiali quadam ratione exprimens, redderet.

2) Emendata est Vulgata editio, ubi non congruebat cum TM, qui maximam fidem haberet atque, respectu contextae orationis, optimus esse videretur.

3) Quoties TM apparebat vel videbatur esse corruptus, et versio LXX

Tradition vivante

Est-ce à dire que, pour prier les psaumes, tant en latin qu'en français, on doive tirer un trait sur l'immense richesse accumulée par des siècles de tradition liturgique, réservant ses fruits aux seuls érudits ? Certes non. Les résultats déjà acquis par la création liturgique récente montrent la voie possible d'une tradition vivante, qui ne soit pas trahison.

A côté de bien des déserts liturgiques, il existe en effet des monastères, mais aussi d'autres lieux où s'élaborent les éléments d'un nouvel « édifice liturgique » : peu à peu, des textes couvrant l'ensemble du cycle liturgique sont créés, avec une connaissance remarquable de la tradition, de ses textes et de sa richesse symbolique propre. On voit là s'ébaucher lentement un ensemble qui utilise les procédés mêmes de la liturgie traditionnelle, mais dans un contexte culturel autre, et qui peut intégrer parfaitement la version du *Psautier Liturgique Œcuménique*.

Non seulement il faut bien accepter les faits, c'est-à-dire que la liturgie est redevenue le lieu d'une création où la foi des chrétiens (*Lex credendi*) s'exprime dans des formes adaptées à leur vie de prière actuelle (*Lex orandi*) ; mais on peut surtout s'en réjouir, car c'est le signe d'une vitalité qui peut évoquer, *mutatis mutandis*, celle des époques difficiles et fécondes d'où nous vient finalement l'« édifice liturgique » que nous admirons.

B. Dominique SÉBIRE

Interpretum (quam Vulgata editio est secuta) putari poterat quasi certum sensus primitivi testimonium, lectio versionis LXX Interpretum (atque adeo etiam editionis Vulgatae) est accepta.

4) Cum TM intelligi nequibat (sive quod erat corruptus, sive quod nobis facultas iam est adempta eum interpretandi) atque undique colligi poterat LXX Interpretes et auctores Vulgatae editionis eum esse late interpretatos, ita tamen ut eorum versio cum contextu orationis conveniret, eiusmodi interpretatio est inducta, quamvis non esset satis perspicua (veluti in Ps. 8, 2c-3a ; 9, 7 ; 15, 3-4 ; 16, 13 ; 57, 9-10 ; 140, 7).

5) Cum TM corruptus apparebat et neque versio LXX Interpretum neque Vulgata editio lectionem probandam exhibebant, textus est emendatus ea ratione, ut a textu Hebraico *consonantico* minimum deflecteret atque aptam praeberet significationem. (Pontificia commissio pro Nova Vulgata Bibliorum editione, *Liber Psalmorum*, Typis polyglottis Vaticanis, 1969, p. VII.)